

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 13

portant délégation de fonction et de signature à Madame Valérie OLLIVIER en sa qualité de 9^{ème} adjointe au maire de Vire Normandie en charge de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, vie étudiante et centre socio-culturel

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Valérie OLIVIER en qualité d'adjointe au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 22 mars 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINTE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Valérie OLLIVIER, en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie, chargé de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, de la vie étudiante et du centre socio-culturel, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation. Madame OLLIVIER travaille sur sa délégation en concertation avec Madame Martine ROBBES, adjointe au maire de Vire Normandie en charge de l'éducation, des temps périscolaires et de la restauration scolaire ; Madame Roselyne DUBOURGUAIS, adjointe au maire de Vire Normandie en charge des sports et de la vie associative et Madame Marie-Line GUEDJ, adjointe au maire de Vire Normandie en charge de la culture et du développement culturel.

Madame OLLIVIER doit assurer, conformément au calendrier partagé, les astreintes relatives aux situations d'urgence, aux célébrations de mariages ainsi qu'aux opérations de fermeture de cercueils.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026
Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1 – Petite-enfance et enfance

- **Assurer le suivi et la qualité de l'accueil de la petite enfance** : veiller au bon fonctionnement des structures d'accueil, à l'adaptation de l'offre aux besoins des familles et à la qualité des services proposés.
- **Accompagner le développement des politiques en faveur de la petite enfance** : soutenir les initiatives locales et les partenariats visant à améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants.
- **Piloter les actions en faveur de l'enfance** : assurer le suivi des dispositifs et des structures dédiées aux enfants, notamment dans les temps périscolaires et extrascolaires.
- **Développer des actions éducatives et d'animation pour les enfants** : favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'accès à des activités de qualité, en lien avec les acteurs du territoire.

2 – Jeunesse et Vie étudiante

- **Définir et piloter la politique jeunesse de la collectivité** : élaborer, mettre en œuvre et évaluer les actions en faveur des jeunes, assurer une politique d'accueil et d'information, conduire des initiatives dédiées au public jeune et assurer le rôle d'élue référente de l'Espace Info Jeunes.
- **Coordonner les dispositifs éducatifs et d'animation** : assurer la gestion et la coordination des accueils de loisirs sans hébergement, des activités extrascolaires et de l'accompagnement éducatif, participer à la mise en œuvre et au suivi du projet éducatif territorial, et proposer des actions d'animation et de prévention.
- **Animer le partenariat et soutenir les acteurs du territoire** : fédérer les associations et partenaires, piloter la mise en œuvre de la convention d'objectifs avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Vire, et renforcer la place de la collectivité dans les politiques jeunesse.
- **Gérer les moyens et favoriser l'accès aux services** : organiser l'utilisation des locaux communaux relevant de la délégation, contribuer à la prise en compte des besoins des jeunes et des étudiants, et faciliter leur accès aux services, aux équipements ainsi qu'aux activités culturelles et artistiques en lien avec les élus concernés.

3 – Centre socio-culturel

- **Définir et accompagner les orientations du centre socio-culturel** : proposer et suivre ses évolutions, veiller à la cohérence des activités proposées avec les priorités de la collectivité, et accompagner ses actions en lien avec ses partenaires institutionnels, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- **Assurer le développement d'une offre extrascolaire cohérente** : maintenir une offre ambitieuse et complémentaire, en coordination avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire.
- **Représenter la collectivité dans les instances partenariales** : participer au réseau parentalité du Bocage Virois et contribuer à la mise en œuvre de ses actions.
- **Animer les relations avec les acteurs du territoire** : assurer le lien et la coordination avec l'ensemble des partenaires concernés par le champ de la délégation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Madame Valérie OLLIVIER ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Madame Valérie OLLIVIER n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

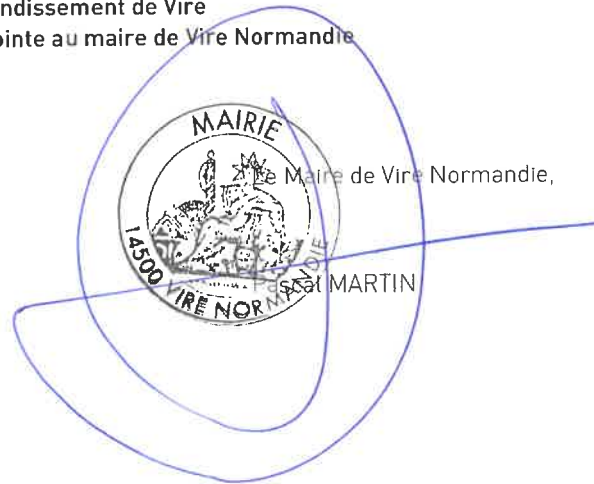
Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Valérie OLLIVIER, adjointe au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.